

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS GENTIANE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 mai 2014

Nombre de conseillers

Séance du 20 Mai 2014

En exercice	31	L'an deux mille quatorze et le vingt du mois de Mai à 19 heures 00, le Conseil de la Communauté du Pays Gentiane, dûment convoqué, s'est réuni à la maison de la Formation et du développement, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie MARTINIÈRE.
Présents ou représentés	31	
Votants	31	

Présents : BARBAT Christelle, BESSON Laurent, BOISSET François, CABECAS-ROQUIER Valérie, DEGEORGE Gilles, FERRAND Irène, FLORET Christian, GEMARIN Jean-Jacques, JONCOUX Laurent, JUILLARD Elodie, LACOMBE Christophe, LOUBEYRE Guy, MARONNE Pierre, MARTINIÈRE Anne-Marie, MOMMALIER Gilbert, MONIER Alexis, MOREL Aurélie, MOURGUES Gaston, PAGES Pascal, PELISSIER Bernard, POUGET Pierre, RAYNAL Christophe, RODDE Charles, RODDE Gérard, RONGIER Serge, TIBLE Marie-Hélène, TISSANDIER Henri
FLAGEL Robert.

Représentés : DIEUDE Gilles (Pouvoir à LOUBEYRE Guy), EMORINE Jean-Maurice (Pouvoir à FLAGEL Robert), MALGA Alice (Pouvoir à LACOMBE Christophe), RODDE-DESPRATS Karine (Pouvoir à BOISSET François)

Mme Elodie JUILLARD a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Conseil Communautaire

1 : COMPOSITION DES COMMISSIONS

Madame le Présidente expose à l'assemblée qu'il convient de mettre en place, suite aux élections, les différentes commissions au sein de la communauté de communes.

Elle propose de créer cinq commissions organisées autour des cinq vice-présidents. Elle demande ensuite à chaque délégué et suppléant de s'inscrire dans la ou les commissions de son choix.

- **Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE confiée à Valérie CABECAS-ROQUIER, 1^{ère} vice-Présidente**

Membres : Pierre POUGET – Alexis MONIER – Gilbert MOMMALIER – Christophe RAYNAL – Christophe LACOMBE – Guy LOUBEYRE – Marie-Hélène TIBLE – Jean-Jacques GEMARIN – Christelle BARBAT.

- **Commission des FINANCES confiée à Christophe RAYNAL, 2^{ème} vice-Président**

Membres : Christian FLORET – Charles RODDE – Jean-Jacques GEMARIN – Alice MALGA – Henri TISSANDIER – Pierre POUGET – Gilles DIEUDE – Gilbert MOMMALIER – Laurent BESSON.

- **Commission TOURISME confiée à Alexis MONIER, 3^{ème} vice-Président**

Membres : Pierre MARONNE – Elodie JUILLARD – Guy LOUBEYRE – Laurent JONCOUX – Henri TISSANDIER – Christophe LACOMBE – Pascal PAGES – Bernard PELISSIER – Valérie CABECAS-ROQUIER.

- **Commission CADRE DE VIE confiée à Jean-Jacques GEMARIN, 4^{ème} vice-Président**

Membres : Aurélie MOREL – Gilles DIEUDE – Gérard RODDE – Alice MALGA – Karine RODDE-DESPRATS – François BOISSET – Pierre POUGET.

- **Commission CULTURE confiée à Jean-Maurice EMORINE, 5^{ème} vice-Président**

Membres : Alexis MONIER – Elodie JUILLARD – Gilles DEGEORGE – Irène FERRAND – Christophe RAYNAL – Guy LOUBEYRE – Gilbert MOMMALIER – Alice MALGA.

décide :

- de créer cinq commissions, énoncées ci-dessus et confiées aux cinq vice-présidents.

Adopté à l'unanimité

2 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Présidente expose à l'assemblée que la commission d'appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants et des groupements de communes regroupant ce même type de communes comprend la Présidente ou son représentant et trois membres du Conseil Communautaire élus par celui-ci.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection :

► représentante de la Présidente

- Mme Valérie CABECAS-ROQUIER élu à l'unanimité

► membres titulaires

- M. Jean-Jacques GEMARIN élu à l'unanimité
- M. Charles RODDE élu à l'unanimité
- M. Christophe RAYNAL élu à l'unanimité

► membres suppléants

- M. François BOISSET élu à l'unanimité
- M. Christian FLORET élu à l'unanimité
- Mme Alice MALGA élu à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

3 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « MAPA » MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Madame le Présidente expose à l'assemblée que la commission d'appel d'offres, qui intervient dans le cadre des procédures formalisées, est incompétente pour attribuer un marché en procédure adaptée.

Il convient donc de mettre en place une commission « MAPA » qui est saisie pour avis. Cette commission ne dispose que d'un pouvoir consultatif et ne peut en aucun cas attribuer des marchés car cette compétence appartient à l'assemblée délibérante.

La composition de la commission est libre mais peut s'inspirer du fonctionnement de la Commission d'appel d'offres.

► représentant de la Présidente

- Mme Valérie CABECAS-ROQUIER élu à l'unanimité

► membres titulaires

- M. Jean-Jacques GEMARIN élu à l'unanimité
- M. Charles RODDE élu à l'unanimité
- M. Christophe RAYNAL élu à l'unanimité

► membres suppléants

- M. François BOISSET élu à l'unanimité
- M. Christian FLORET élu à l'unanimité
- Mme Alice MALGA élu à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

4 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'EXAMEN

Madame le Présidente expose à l'assemblée, qu'en application de l'article L 1411 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communes de Communes doit se doter d'une commission d'examen qui intervient dans les procédures de délégation de service public et qui comprend la Présidente ou son représentant et cinq membres du Conseil Communautaire élus par celui-ci.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection :

► La Présidente de la Communauté de Communes

- Mme Anne-Marie MARTINIERE élue à l'unanimité

► membres titulaires

- M. Jean-Jacques GEMARIN élu à l'unanimité

- M. Charles RODDE élu à l'unanimité

- M. Gaston MOURGUES élu à l'unanimité

- M. Gilbert MOMMALIER élu à l'unanimité

- M. Christophe RAYNAL élu à l'unanimité

► membres suppléants

- Mme Valérie CABECAS-ROQUIER élue à l'unanimité

- M. Alexis MONIER élu à l'unanimité

- Mme Marie-Hélène TIBLE élue à l'unanimité

- M. Christian FLORET élu à l'unanimité

- Mme Irène FERRAND élue à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

5 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS

Madame le Présidente expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à la composition de la commission d'évaluation des transferts.

Cette commission d'évaluation est composée d'au moins un représentant de chaque conseil municipal. Elle est chargée, à chaque révision de compétences, d'évaluer les charges transférées.

décide :

- de nommer
 - Mme Anne-Marie MARTINIERE, Présidente
 - M. Pierre POUGET, commune d'Apchon
 - M. Christophe RAYNAL, commune de Cheylade
 - M. Charles RODDE, commune de Collandres
 - M. Guy LOUBEYRE, commune de Le Claux
 - M. Jean-Maurice EMORINE, commune de Marchastel
 - M. Alexis MONIER, commune de Menet
 - M. François BOISSET, commune de Riom-ès-Montagnes
 - M. Gaston MOURGUES, commune de St-Amandin
 - M. Gilbert MOMMALIER, commune de St Etienne de Chomeil
 - M. Jean-Jacques GEMARIN, commune de St-Hippolyte
 - Mme Alice MALGA, commune de Trizac
 - Mme Valérie CABECAS-ROQUIER, commune de Valette

Adopté à l'unanimité

6 : NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES CRAMADES POUR LA GESTION DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU NORD-EST CANTAL

Madame le Présidente expose à l'assemblée qu'il convient suite aux élections, de procéder à la nomination des représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat des Cramades pour la gestion du traitement et de la valorisation des déchets ménagers du Nord – Est Cantal.

décide :

- de nommer - M. Jean-Jacques GEMARIN, délégué titulaire
- M. Charles RODDE, délégué titulaire
- M. François BOISSET, délégué titulaire

Adopté à l'unanimité

7 : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'un Parc Naturel Régional est un classement attribué par décret du 1^{er} ministre, sur demande de la région, à un territoire particulier qui se distingue par ses patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles que les acteurs souhaitent préserver et valoriser par un projet de développement local durable.

Le Syndicat mixte du PNRVA est l'établissement public de coopération intercommunale qui coordonne et anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Y adhèrent les communes du territoire, les EPCI à fiscalité propre, les départements et la région.

Les EPCI du territoire disposent de 14 représentants élus par un collège électoral composés de délégués désignés à cet effet par chaque conseil communautaire. Il convient que chaque EPCI désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant.

décide :

- de nommer - Mme Anne-Marie MARTINIERE, déléguée titulaire
- M. Gilles DEGEORGE, délégué suppléant

Adopté à l'unanimité

8 : NOMINATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION GENTIANE POUR LE PAYS DU HAUT CANTAL DORDOGNE

Madame la Présidente expose à l'assemblée, que suite aux élections, il convient de procéder à la nomination des représentants de la communauté de communes au sein de l'association Gentiane pour le Pays Haut Cantal – Dordogne : 2 titulaire et 2 suppléants.

décide :

- de désigner titulaires : Mme Valérie CABECAS-ROQUIER et M. François BOISSET
- suppléants : M. Jean-Maurice EMORINE et M. Christophe LACOMBE

Adopté à l'unanimité

9 : ELECTION D'UN DELEGUE AU COMITE DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI LEADER + MIS EN ŒUVRE PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

Madame la Présidente expose à l'assemblée, qu'il convient suite aux élections, de procéder à la nomination d'un représentant de la communauté de communes au sein du comité de programmation et de suivi Leader + mis en œuvre par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Madame la Présidente précise que le Syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne porte un programme Leader. Il s'agit d'un fonds européen d'aide pour le développement des territoires ruraux, dont l'objectif est de soutenir des projets publics ou privés. Ce programme Leader est piloté par un comité de programmation qui décide de l'attribution de subventions pour ces projets. Chaque EPCI du territoire concerné est représenté au sein de ce comité de programmation par un délégué titulaire et un suppléant.

candidats : Anne-Marie MARTINIÈRE
 Guy LOUBEYRE

Résultat du vote : 31 votants

Mme Anne Marie MARTINIÈRE.....22 voix
M. Guy LOUBEYRE.....08 voix
Abstention.....01

décide :

- de désigner titulaire : Mme Anne-Marie MARTINIÈRE
 suppléant : M. Guy LOUBEYRE

Adopté

10 : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DU PAYS GENTIANE

Madame la Présidente expose à l'assemblée, qu'il convient suite aux élections, de procéder à la nomination des représentants de la communauté de communes au sein du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Pays Gentiane.

décide :

- de nommer	<u>délégués titulaires</u>	<u>délégués suppléants</u>
	- M. Pierre MARONNE	M. Christophe LACOMBE
	- M. Alexis MONIER	Mme Karine RODDE-DESPRATS
	- M. Gérard RODDE	Mme Elodie JUILLARD
	- M. Gaston MOURGUES	Mme Valérie CABECAS-ROQUIER
	- M. Laurent JONCOUX	M. Christophe RAYNAL
	- M. Robert FLAGEL	M. Gilbert MOMMALIER
	- M. Henri TISSANDIER	M. Pascal PAGES
	- M. Jean-Jacques GEMARIN	M. Pierre POUGET

Adopté à l'unanimité

11 : NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PUBLIC DE RIOM-ES-MONTAGNES

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Conseil d'administration du collège public de Riom-ès-Montagnes est composé pour un tiers de représentants des collectivités territoriales.

Le détail de la composition figure dans les articles 11, 12 et 13 du décret n° 85-924 du 30 août 1985.
Concernant les représentants communaux, lorsqu'il existe un groupement de communes, l'un des sièges revient à un représentant de celui-ci.

décide :

- de nommer déléguée titulaire
- Mme Karine RODDE-DESPRATS

Adopté à l'unanimité

12 : DESIGNATION DU DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE A.GE.DI

Madame la Présidente fait part à l'assemblée qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Mixte A.GE.D.I., de désigner le délégué au Syndicat,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte dénommé « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.),
Vu l'arrêté préfectoral n°DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.GE.D.I.,
Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant adhésion des collectivités membres,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité adhérente au Syndicat Mixte A.GE.D.I doit désigner un délégué au Syndicat auquel elle appartient.

décide :

- de désigner Mme **Valérie CABECAS-ROQUIER** résidant le Bourg, 15400 Valette, comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.
- de désigner Mme **Anne-Marie MARTINIÈRE** comme suppléante, résidant Freytet, 15400 Riom-ès-Montagnes
- de transmettre copie de la présente au Syndicat.

Adopté à l'unanimité

13 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU MARCHE AU CADRAN DES REDINES A MAURIAC

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la communauté de communes du Pays Gentiane est membre du syndicat mixte du marché au cadran qui regroupe la commune de Mauriac, les communautés de communes de Salers, Sumène Artense, Pays de Mauriac, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre d'agriculture.
Le syndicat mixte a pour seul objet la réalisation des investissements nécessaires à la construction du marché au cadran. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

décide :

- de désigner M. Christian FLORET résidant Alliès, 15400 Menet, comme délégué titulaire
- de désigner M. Jean-Jacques GEMARIN résidant Chancel, 15400 Saint-Hippolyte comme suppléant,
- de transmettre copie de la présente au Syndicat.

Adopté à l'unanimité

14 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION TOURISTIQUE DU TRONCON DE VOIE FERREE RIOM-ES-MONTAGNES / LUGARDE

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la communauté de communes du Pays Gentiane est membre avec la communauté de communes du Cézallier du syndicat mixte pour l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée de Riom-ès-Montagnes à Lugarde.

Elle rappelle qu'aux termes des statuts du dit syndicat, il convient de désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

décide :

- de nommer	<u>délégués titulaires</u>	<u>délégués suppléants</u>
	- M. Gilles DEGEORGE	M. Henri TISSANDIER
	- M. Gaston MOURGUES	M. Serge RONGIER
	- M. Bernard PELISSIER	M. François BOISSET
	- M. Robert FLAGEL	M. Gérard RODDE
	- M. Alexis MONIER	M. Jean-Jacques GEMARIN
	- Mme Anne-Marie MARTINIERE	M. Pascal PAGES

Adopté à l'unanimité

15 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

Madame la Présidente expose à l'assemblée :

- vu le Décret n° 2008-198 du 27 février 2008 publié au JO du 29 février 2008,
- vu les Art. L. 5211-12, R. 5214-1 et R. 5332-1 du Code général des collectivités territoriales,

Il convient de fixer le montant des indemnités de fonction brutes mensuelles de la Présidente et des Vice-présidents. Ce montant mensuel est déterminé par référence à l'indice brut 1 015.

Madame la Présidente présente le tableau des indemnités de fonction brutes mensuelles par catégorie d'EPCI.

Par 29 voix pour et 2 abstentions des élus de Le Claux, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer des indemnités de fonction brutes mensuelles à Madame la Présidente et Madame et Messieurs les vice-présidents,
- de retenir la tranche de population de 500 à 999 habitants
- d'attribuer en taux maximal (en % de l'IB 1015) pour Madame la Présidente : 23,25 %
- d'attribuer en taux maximal (en % de l'IB 1015) pour Madame et Messieurs les Vice-présidents : 6,19 %
- d'autoriser Madame la Présidente à effectuer les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Adopté

16 : OFFICE DE TOURISME – MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPIC

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'à la demande des services de la perception, il convient de procéder à la modification des statuts de l'EPIC Office de tourisme du Pays Gentiane afin de se mettre en conformité avec les règles juridiques en vigueur.

Elle précise en effet que par délibération du 24 février 2005, le conseil communautaire a validé l'arrêté de création de l'office de tourisme du Pays Gentiane sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial.

L'article 5 des statuts concernant le Comité de Direction prévoit que la présidence du comité de direction est assurée par le président de la communauté de communes. Cette présidence était ensuite déléguée au vice-président en charge du tourisme. Madame la Présidente précise que cet article doit être modifié car il ne respecte pas les textes. C'est le comité de direction, composé de 8 élus et 7 socioprofessionnels, qui doit procéder à l'élection de son président.

Madame la Présidente expose qu'il convient également de remplacer dans la catégorie des socioprofessionnels, la SEM gérante du Scénoparc iO, qui a été liquidée, par les représentants des associations « patrimoine culturel et naturel » réunies du Pays Gentiane.

Madame la Présidente donne lecture des modifications proposées.

décide :

- de valider la modification des statuts de l'EPIC Office de tourisme du Pays Gentiane
- d'autoriser Madame la Présidente à effectuer les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Adopté à l'unanimité

17 : VICE-PRESIDENCE CADRE DE VIE – DELEGATION A MONSIEUR PIERRE POUGET POUR PRENDRE EN CHARGE LES DOSSIERS JEUNESSE ET SERVICE A LA PERSONNE
--

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'à l'occasion de la mise en place du conseil communautaire le 30 avril dernier, il a été procédé à l'élection des vice-présidents. Une vice-présidence a été créée pour le cadre de vie, confiée à Monsieur Jean-Jacques GEMARIN.

Madame la Présidente propose de confier une délégation à Monsieur Pierre POUGET afin qu'il prenne en charge, sans indemnités, conformément à la législation, la gestion et la conduite des projets concernant :

- la jeunesse et le service à la personne
- l'accueil de la petite enfance, les centres de loisirs
- le transport à la demande
- le Centre Local d'information et de coordination gérontologique – CLIC

décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à confier une délégation à Monsieur Pierre POUGET pour prendre en charge les dossiers énoncés ci-dessus
- d'autoriser Madame la Présidente à effectuer les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Adopté à l'unanimité

Compte rendu sur feuillets numérotés de 1 à 8.

La Présidente,
Anne-Marie MARTINIERE